

NATIONS UNIES

**COMMISSION ECONOMIQUE
POUR L'AMERIQUE LATINE
ET LES CARAIBES - CEPALC**



**Distr.
GENERALE**

**LC/G.1700(SES.24/2)/Rev.1
25 mars 1992**

**FRANÇAIS
ORIGINAL: ESPAGNOL**

Vingt-quatrième session
Santiago, 8-15 avril 1992

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE ET ORGANISATION
DE LA VINGT-QUATRIEME SESSION**

- I. Organisation de la vingt-quatrième session
- II. Ordre du jour provisoire
- III. Annotations de l'ordre du jour provisoire

I. ORGANISATION DE LA VINGT-QUATRIEME SESSION

La vingt-quatrième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes aura lieu à Santiago du Chili, du 8 au 15 avril 1992. Cette réunion est organisée conformément à la décision adoptée par acclamation par les représentants des gouvernements des Etats membres à la vingt-troisième session, tenue en mai 1990 à Caracas (Venezuela), par laquelle ils acceptaient la proposition du Gouvernement du Chili de servir d'hôte à la vingt-quatrième session, et en vertu de la décision 1990/278 du Conseil économique et social approuvant la décision antérieure. Elle se déroulera conformément au calendrier de conférences de la CEPALC pour la période 1990-1992.*

Cette réunion est, pour la Commission, la plus importante de la période biennale. En l'occurrence, elle l'est d'autant plus, tant du point de vue politique qu'économique, en raison des changements sans précédents qui se sont produits dans le monde, et des problèmes qu'ils posent pour l'insertion de la région dans le contexte international.

Au niveau régional, on commence à noter pour la première fois depuis de nombreuses années une relance des économies, bien que celle-ci soit encore timide et inégale. On espère que, pour que cette tendance s'affirme, les gouvernements des pays membres se livreront à des échanges de données d'expérience et de vues concernant les grandes lignes d'action qu'ils suivront pour stimuler le développement.

A l'échelon international, les changements surprenants qui se sont produits récemment ont de multiples conséquences pour les relations économiques avec les autres régions, pour la coopération technique et pour la façon dont chaque pays de la région réagit vis-à-vis de son contexte international. Telles seront les questions qui constitueront la trame des débats qui auront lieu au cours de la session.

Cette session fournira en outre aux gouvernements des Etats membres l'occasion de s'informer sur les travaux réalisés par la CEPALC au cours des deux dernières années et de définir les mandats qui devront guider les activités futures de la Commission.

Dans cette note, le Secrétariat s'est permis de formuler quelques suggestions propres à faciliter l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour provisoire et à organiser les débats de façon à en favoriser le bon déroulement, si les gouvernements des Etats membres veulent bien les accepter. Conformément à l'usage établi dans les réunions de la CEPALC, ces propositions concernant l'organisation des travaux, ainsi que l'ordre du jour provisoire, pourraient être examinés par les chefs des délégations lors d'une réunion prévue pour le 8 avril, c'est-à-dire au début de la vingt-quatrième session. Le Secrétariat mettra à leur disposition des documents de travail et de référence sur les différents points inscrits à l'ordre du jour.**

* Résolution 509(XXIII).

** Voir Documentos presentados al vigésimo cuarto período de sesiones de la Comisión (LC/G.1704(SES.24/8)/Rev.1).

Comme il est également d'usage, la réunion sera divisée en deux étapes consécutives. Au cours de la première, essentiellement de caractère technique, les travaux auront lieu au sein de comités, qui se termineront du 8 au 11 avril.

La seconde étape consistera en séances plénières qui auront lieu du 13 au 15 avril et au cours desquelles seront examinés les rapports approuvés par les comités réunis au cours de l'étape technique. Il faut signaler qu'à cette seconde étape assistent habituellement des ministres d'Etat ou des chefs de délégation de rang équivalent. En outre, cette étape est inaugurée par une cérémonie solennelle organisée dans le pays hôte, généralement présidée par le Président de la République.

Au cours de la phase technique, on propose de créer un Comité I chargé de l'examen des bases de la transformation du processus de production dans un climat d'équité en Amérique latine et dans les Caraïbes (point 3 de l'ordre du jour) ainsi que de la Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social: rôle et fonctions de la CEPALC (point 10 de l'ordre du jour).

On propose également de créer un Comité II chargé de l'étude des questions suivantes: travaux préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (point 4 de l'ordre du jour); réunions des organes subsidiaires et réunions régionales parrainées par la CEPALC dans le cadre des travaux préparatoires de conférences mondiales des Nations Unies (point 6 de l'ordre du jour); autres activités menées par le Secrétariat du système de la CEPALC depuis la vingt-troisième session de la Commission et programme de travail pour la période biennale 1994-1995 (point 7 de l'ordre du jour); calendrier de conférences pour la période 1992-1994 (point 8 de l'ordre du jour) et résolutions et décisions récemment adoptées par des organes des Nations Unies et portées à la connaissance de la Commission (point 9 de l'ordre du jour).

Pour l'examen de la question "Coopération entre pays et régions en développement" (point 5 de l'ordre du jour), on propose de créer un Comité de session.

Il convient de signaler que, conformément à la résolution 489(PLÉN.19) concernant la structure gouvernementale et les fonctions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, les comités de session sur l'eau et les établissements humains ont été supprimés et qu'il a été décidé que ces questions soient traitées dorénavant au même titre que les autres questions figurant au programme de travail de la Commission.

On propose que les décisions et conclusions adoptées par le Comité de coopération entre pays et régions en développement soient d'abord soumises à l'examen du Comité II, et ensuite en séance plénière, comme les rapports de ce Comité et du Comité II.

On trouvera ci-après l'ordre du jour provisoire, et ses annotations, qui fournissent des éléments de appréciation supplémentaires sur les différentes questions ainsi que certaines suggestions en vue de leur examen au cours de la réunion. Il convient également de rappeler la résolution 419(PLÉN.14), selon laquelle "des experts dans les domaines spécifiques en question devront être inclus dans les délégations gouvernementales" afin d'assurer le bon déroulement des travaux.

II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la vingt-quatrième session
3. Bases de la transformation du processus de production dans un climat d'équité en Amérique latine et dans les Caraïbes
 - a) Facteurs qui conditionnent la transformation du processus de production dans un climat d'équité
 - i) Changements intervenus dans le contexte international depuis la dernière session
 - ii) Autres facteurs
 - b) Domaines dans lesquels il y a complémentarité entre la transformation du processus de production et l'équité: une approche intégrée
 - c) Progrès technique et compétitivité internationale
 - d) Ressources humaines, transformation du processus de production et équité
4. Travaux préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
5. Coopération entre pays et régions en développement
6. Réunions d'organes auxiliaires et réunions régionales parrainées par la CEPALC dans le cadre des travaux préparatoires de conférences mondiales des Nations Unies: conclusions et recommandations
7. Autres activités menées par le Secrétariat du système de la CEPALC depuis la vingt-troisième session de la Commission et programme de travail pour la période biennale 1994-1995
 - a) CEPALC
 - b) Centre latino-américain de démographie (CELADE)
 - c) Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale (ILPES)
8. Calendrier de conférences pour la période 1992-1994
9. Résolutions et décisions récemment adoptées par des organes des Nations Unies et portées à la connaissance de la Commission
10. Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social: rôle et fonctions de la CEPALC
11. Questions diverses
12. Examen et adoption du rapport de la vingt-quatrième session de la CEPALC.

III. ANNOTATIONS DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Election du Bureau

Conformément à l'article 16 du Règlement intérieur de la CEPALC, au début de chaque session, la Commission élit un président, deux vice-présidents et un rapporteur, qui restent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Selon l'usage établi lors des sessions antérieures de la CEPALC, la présidence est assumée par le chef de la délégation du pays hôte. D'autre part, l'article 20 du Règlement intérieur stipule que "le Président, ou le Vice-président quand il fait fonction de Président, participe aux séances de la Commission en cette qualité et non comme représentant de l'Etat membre qui l'a accrédité".

Le Bureau élu pour diriger les débats au cours de la phase technique de la session reste normalement en fonctions au cours de l'étape ministérielle mais est composé, à ce niveau, des chefs de délégation correspondants.

Si la création des comités est approuvée suivant la proposition du Secrétariat, chacun d'eux devra élire un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

La composition de ces bureaux sera soumise à l'examen des chefs de délégation lors de la réunion qui aura lieu le 8 avril 1992.

2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la vingt-quatrième session

L'ordre du jour provisoire (LC/G.1699(SES.24/1)), élaboré par le Secrétariat conformément aux dispositions pertinentes du chapitre II du Règlement intérieur de la CEPALC et tenant compte des mandats dont la Commission a été chargée, sera soumis aux délégués en vue de son examen et adoption. Les Etats membres pourront formuler les observations ou apporter les modifications qu'ils estimeront nécessaires dans le cadre du Règlement en question.

L'ordre du jour de la réunion, l'organisation des travaux et la création des comités seront étudiés lors de la réunion des chefs de délégation des Etats membres.

3. Bases de la transformation du processus de production dans un climat d'équité en Amérique latine et dans les Caraïbes

Documents de travail

- Equité et transformation du processus de production: une approche intégrée (LC/G.1701(SES.24/3) et Corr.1)
- Educación y conocimiento: eje de la transformación productiva con equidad (LC/G.1702(SES.24/4)/Rev.1)

- Informe del decimotavo período de sesiones del Comité de Expertos Gubernamentales de Alto Nivel (CEGAN) (LC/G.1705(CEG.18/3))

Documents de référence

- Estudio económico de América Latina y el Caribe, 1989 (LC/G.1635-P)
- Estudio económico de América Latina y el Caribe, 1990 (LC/G.1676 et Add.1-P)
- El desarrollo sustentable: transformación productiva, equidad y medio ambiente (LC/G.1648/Rev.2-P)
- Panorama económico de América Latina 1991 (LC/G.1680 et LC/G.1680/Corr.1)
- Panorama social de América Latina. Edición 1991 (LC/G.1688)
- Nota sobre el desarrollo social en América Latina (LC/L.633)
- La situación económica de América Latina: desempeño actual y perspectivas (LC/G.1692)
- La equidad en el panorama social de América Latina durante los años ochenta (LC/G.1686)

Il y a environ deux ans, le Secrétariat de la CEPALC a formulé, sous le titre Transformation du processus de production dans un climat d'équité,^{***} une proposition concernant le développement des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes. Cette proposition a été présentée, pour examen, à la vingt-troisième session de la Commission, où elle a été longuement discutée.^{****} En outre, et principalement du fait qu'elle entrait dans le cadre d'un travail permanent d'actualisation d'idées, cette proposition a été considérée en quelque sorte comme l'aboutissement d'un processus. Elle est devenue, en fait, le principal point de référence des activités de l'institution, y compris des travaux préparatoires du Secrétariat en vue de la vingt-quatrième session. C'est pourquoi le Secrétariat s'est principalement attaché, pendant la période biennale 1990-1991, à fournir de nouvelles orientations, dont certaines constituent la base du débat en vue duquel le présent ordre du jour a été établi.

En vue de ce débat, le lien entre le progrès technique, la compétitivité à l'échelon international et l'équité a été étudié plus en détail. Ainsi, dans son document de 1990, le Secrétariat était parti du principe qu'une croissance continue exige un degré raisonnable d'équité tandis que, il ne peut y avoir d'équité sans une expansion économique s'appuyant sur un accroissement de la productivité. La réalisation des deux objectifs, à savoir celui de la croissance et celui de l'équité, exige une transformation du processus de production qui, de son côté, résulte d'un effort systémique visant à faire bénéficier le processus de

^{***} CEPALC, Transformation du processus de production dans un climat d'équité. L'objectif primordial du développement en Amérique latine et dans les Caraïbes dans les années 90 (LC/G.1601(SES.23/4)), Santiago du Chili, 1990.

^{****} CEPALC, Rapport biennal. Documents officiels du Conseil économique et social (LC/G.1630-P; E/1990/43), supplément n° 14, Santiago du Chili, 1990, en particulier la résolution 507(XXIII), Transformation du processus de production, justice sociale et la Stratégie internationale du développement.

production d'un progrès technique appuyé par des mesures concrètes qui tendent à faire en sorte que la répartition des avantages apportés par l'accroissement de la productivité soit plus équitable qu'elle ne l'a jamais été dans la région.

Bien que les travaux en la matière insistent beaucoup sur les points sur lesquels il y a conflit entre croissance et équité, l'une des idées maîtresses du document que le Secrétariat présente à la vingt-quatrième session de la CEPALC sous le titre Équité et transformation du processus de production: une approche intégrée est que les politiques visant les deux objectifs comportent aussi des domaines de complémentarité. En fait, des trois grands ensembles de politiques étudiés, à savoir les politiques d'augmentation de l'emploi par l'accroissement de la productivité, d'augmentation de l'investissement dans les ressources humaines et d'accroissement des transferts, il est clair que les deux premiers visent les deux objectifs à la fois. Cela revient à dire qu'il est possible de parvenir à un développement durable et écologiquement viable en même temps qu'à une plus grande équité, et ceci sous un régime démocratique. Une autre idée maîtresse est que la politique économique comme la politique sociale doivent avoir pour objet de favoriser à la fois la croissance et l'équité. Il s'agit donc bien d'une approche intégrée.

Le Secrétariat a proposé de subdiviser l'examen de ce point crucial de l'ordre du jour en quatre points subsidiaires, évidemment liés entre eux.

a) Facteurs qui conditionnent la transformation du processus de production dans un climat d'équité

i) Changements intervenus dans le contexte international depuis la dernière session

Des changements radicaux intervenus dans le contexte international et de leurs répercussions sur les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes dépendra, pour ces pays, la transformation de leur processus de production dans un climat d'équité. Tant les changements politiques surprenants qui se sont produits que la mondialisation croissante de l'économie introduisent un élément d'incertitude dans l'environnement international, d'où la nécessité pour les pays de la région de faire preuve d'une capacité d'adaptation toujours plus grande. En tout état de cause, ces changements ont des conséquences extrêmement importantes qui imposent à ces pays des réponses individuelles et des compromis dans le domaine de la coopération internationale.

Les questions étudiées dans le document du Secrétariat sont notamment le système commercial international résultant de l'évolution de l'Uruguay Round, ce qu'implique la tendance à la consolidation des espaces économiques régionaux et sous-régionaux, les nouvelles perspectives de l'intégration régionale et diverses autres questions liées au financement extérieur, entre autres la gestion de la dette extérieure.

ii) Autres facteurs

Le document porte sur deux autres questions, en dehors de celle des facteurs extérieurs déterminants et des moyens à mettre en oeuvre pour minimiser leurs incidences néfastes. Il traite tout d'abord des politiques de stabilisation à appliquer pour entreprendre plus facilement la transformation du processus de production dans un climat d'équité, en tirant parti des enseignements extrêmement intéressants fournis par les expériences des années 80. L'autre question étudiée dans le document est celle du renforcement de la capacité de gestion des affaires publiques, en particulier des finances publiques,

les nombreuses propositions qui y sont faites ayant en effet un lien direct ou indirect avec les recettes et les dépenses du secteur public.

b) Domaines dans lesquels il y a complémentarité entre la transformation du processus de production et l'équité: une approche intégrée

Ainsi qu'on la vu plus haut, l'un des principaux arguments du Secrétariat est qu'il est possible de concilier croissance et équité et qu'il existe même des domaines précis dans lesquels les politiques visant l'objectif de l'équité et les politiques de croissance se renforcent mutuellement. C'est pourquoi on s'est principalement intéressé aux domaines dans lesquels il y a complémentarité ainsi qu'aux politiques économiques et sociales qui permettraient de tirer parti de ce phénomène, pour assurer la réalisation simultanée de l'un et de l'autre objectif, au moyen d'une approche intégrée.

Parmi les questions qui seront examinées, figurent non seulement celle de l'emploi mais aussi celle des diverses politiques économiques et sociales propres à favoriser à la fois la croissance et l'équité, à savoir: les politiques orientées vers l'accroissement de l'épargne, des investissements et de la productivité des facteurs; les politiques tendant à accroître l'efficacité et les incidences sociales des programmes de sécurité sociale et les politiques favorisant les transferts, enfin, celles qui ont pour objet une plus grande participation des groupes défavorisés aux processus de concertation politique.

c) Progrès technique et compétitivité internationale

Le document qui servira de base aux débats contient certains éléments, fruit de travaux de recherche, qui permettent de préciser les idées exposées dans le document intitulé Transformation du processus de production dans un climat d'équité. Ces éléments relèvent de trois domaines: les éventuelles relations de cause à effet entre progrès technique et compétitivité internationale, le renforcement de l'entreprise en Amérique latine et l'importance des techniques d'information dans le processus de production. On étudiera donc l'évolution récente des techniques et ses répercussions sous l'angle des stratégies d'insertion dans le contexte international. On examinera également les progrès récents et les conditions qui seront requises pour renforcer l'entreprise, soit l'internationalisation des entreprises de pointe et les apports de la petite et de la moyenne entreprises, de même que de l'infrastructure technologique, notamment des politiques propres à stimuler l'offre et la demande de technologies et leurs influences réciproques. On examinera enfin l'articulation du secteur de la production et, à cet effet, on étudiera la compétitivité et les chaînes de commercialisation, la modernisation des services portuaires, les secteurs de l'information et des télécommunications ainsi que les politiques d'insertion de l'agriculture dans le contexte international.

d) Ressources humaines, transformation du processus de production et équité

Pour montrer plus clairement quels sont les domaines où s'exerce la complémentarité entre les politiques visant une croissance fondée sur la diffusion du progrès technique et sur l'incorporation de celui-ci au processus de production d'une part et, d'autre part, celles qui visent une plus grande équité, on étudiera plus en détail le rôle crucial joué par la constitution de ressources humaines. A cet effet, on a élaboré un document complémentaire intitulé Educación y conocimiento: eje de la transformación productiva con equidad, qui souligne la nécessité d'aménager le système d'éducation, de formation et de recherche et de développement technologique de manière à permettre la transformation du processus de production dans un climat d'équité, objet de la proposition.

4. Travaux préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

Documents de travail

- La sustentabilidad ambiental del proceso de desarrollo (LC/G.1713(SES.24/14))
- Plate-forme de Tlatelolco sur l'environnement et le développement (LC/G.1712)

Document de référence

- El desarrollo sustentable: transformación productiva, equidad y medio ambiente (LC/G.1648/Rev.2-P)

Conformément au mandat découlant de la Résolution 44/228 de l'Assemblée générale ainsi que de la résolution 516(XXIII) de la CEPALC, une réunion régionale préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a eu lieu au Mexique, sur l'invitation du gouvernement de ce pays. Dans le cadre de cette réunion s'est également déroulée, du 1er au 6 mars 1991, la Réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement membres de la CEPALC. Le débat général de celle-ci a été axé sur la transformation du processus de production, l'équité et la sauvegarde de l'équilibre écologique de la région. A cet effet, la CEPALC avait présenté le document intitulé El desarrollo sustentable: transformación productiva, equidad y medio ambiente, qui a recueilli les suffrages des participants.

Entre le 4 et le 7 mars, alors que se déroulait la réunion susmentionnée, les ministres et représentants des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes membres de la CEPALC participant à la Réunion régionale préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ont approuvé le document intitulé Plate-forme de Tlatelolco sur l'environnement et le développement dans lequel se trouve énoncée la position commune adoptée par ces pays concernant les principales questions qui seront abordées par la Conférence mondiale.

En outre, parmi les activités préparatoires de la CEPALC en vue de la Conférence mondiale, il convient de signaler les suivantes:

a) Participation active aux réunions du Comité préparatoire. La CEPALC, de même que les autres commissions économiques, ont jugé nécessaire que de plus grandes responsabilités soient assumées au niveau régional dans l'exécution des tâches liées à l'environnement et au développement;

b) Coopération avec d'autres organes des Nations Unies et organismes régionaux intergouvernementaux à l'élaboration de documents sur l'environnement et le développement tels que le "Plan de Acción para el medio ambiente en América Latina y el Caribe" et "Nuestra propia agenda";

c) Fourniture de services consultatifs aux pays membres qui en feront la demande pour leur permettre d'élaborer des rapports nationaux sur l'environnement et le développement.

5. Coopération entre pays et régions en développement

Documents de travail

- Actividades del sistema de la CEPAL para promover y apoyar la cooperación técnica entre países y regiones en desarrollo. Nota de la Secretaría (LC/G.1711(SES.24/13))
- Relaciones entre América Latina y el Caribe (LC/G.1725(SES.24/17)).

En vue de son examen par les délégations qui participeront à la vingt-quatrième session de la Commission, le Secrétariat a élaboré un document contenant des informations détaillées sur les diverses activités du système de la CEPALC (y compris celles de l'ILPES et du CELADE) au cours de la période biennale 1990-1991 destiné à appuyer et promouvoir la coopération entre les pays et régions en développement. Ce document sera examiné par le Comité de session chargé par les pays membres de l'étude de cette question. Dans cette Note, le Secrétariat passe en revue les progrès accomplis par la CEPALC en matière de CTPD, tant sur le plan des activités et des projets réalisés dans le cadre de son programme de travail qu'en ce qui concerne la coordination avec d'autres organismes en vue d'appuyer la CTPD à l'échelon régional.

Les diverses parties du rapport d'activités contenu dans la Note du Secrétariat concernent en particulier les diverses activités de la CTPD qui relèvent directement des projets spécifiques de coopération technique et qui sont réalisées para la CEPALC à l'aide de crédits extrabudgétaires. Les informations fournies sont présentées suivant les critères appliqués dans le cadre du système des Nations Unies et conformément aux lignes directrices adoptées par le Comité de haut niveau chargé d'examiner la question de la coopération technique entre pays en développement. Une distinction a été faite en conséquence entre les activités visant à identifier les possibilités de CTPD et celles qui tendent à favoriser l'échange de données d'expérience entre les organismes et institutions gouvernementaux et non gouvernementaux des pays, notamment à renforcer les capacités institutionnelles pour faire progresser la CTPD et à harmoniser les informations, également pour favoriser cette coopération. Viennent s'ajouter à ces informations celles qui ont trait au déroulement des activités de coordination régionale orientées vers la CTPD, de même que les mesures prises avec la participation d'autres commissions régionales en vue de renforcer la coopération interrégionale.

A la vingt-quatrième session, le comité de session examinera également les questions relatives à l'intensification de la coopération économique entre les pays des Caraïbes et les autres pays de la région, conformément à la résolution 506(XXIII) de la Commission, adoptée à sa vingt-troisième session. Le Secrétariat fournira des informations sur les activités propres à renforcer la coopération entre les bureaux sous-régionaux et entre ceux-ci et le siège de la CEPALC à Santiago, en vue de promouvoir la coopération technique. Il rendra compte par ailleurs, des activités menées dans le même objet en vue d'appuyer le Comité de développement et de coopération des Caraïbes ainsi que des activités tendant à promouvoir la coordination avec des organismes et groupements régionaux pertinents.

6. Réunions d'organes subsidiaires et réunions régionales parrainées par la CEPALC dans le cadre des travaux préparatoires de conférences mondiales des Nations Unies: conclusions et recommandations

Documents de travail

- Informe del decimoséptimo período de sesiones del Comité de Expertos Gubernamentales de Alto Nivel (CEGAN) (LC/G.1617(CEG.17/4))
- Informe del decimoctavo período de sesiones del Comité de Expertos Gubernamentales de Alto Nivel (CEGAN) (LC/G.1705(CEG.18/3))
- Informe del decimotercer período de sesiones del Comité de Desarrollo y Cooperación del Caribe (CDCC) (LC/G.1703)
- Informe de la décima reunión de la Mesa Directiva de la Conferencia Regional sobre la Integración de la Mujer en el Desarrollo Económico y Social de América Latina y el Caribe (LC/L.565(MDM.10/8))
- Informe de la undécima reunión de la Mesa Directiva de la Conferencia Regional sobre la Integración de la Mujer en el Desarrollo Económico y Social de América Latina y el Caribe (LC/L.605(MDM.11/9))
- Informe de la duodécima reunión de la Mesa Directiva de la Conferencia Regional sobre la Integración de la Mujer en el Desarrollo Económico y Social de América Latina y el Caribe (LC/L.620(MDM.12/4))
- Informe de la decimotercera reunión de la Mesa Directiva de la Conferencia Regional sobre la Integración de la Mujer en el Desarrollo Económico y Social de América Latina y el Caribe (LC/L.670(MDM.13/2))
- Informe de la Quinta Conferencia Regional sobre la Integración de la Mujer en el Desarrollo Económico y Social de América Latina y el Caribe (LC/G.1684(CRM.5/6))
- Informe de Relatoría. XIII Mesa Directiva/CRP (LC/G.1720-LC/IP/G.59)
- Informe de Relatoría. XIV Mesa Directiva/CRP (LC/G.1721-LC/IP/G.60)
- Aspects institutionnels, fonctionnels et financiers liés à l'avenir de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale (ILPES). Note du Secrétariat (LC/G.1728(SES.24/19))

Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau (CEGAN)

La dix-septième session du CEGAN a eu lieu à La Paz (Bolivie), du 5 au 7 mars 1990.

Cette réunion avait été convoquée principalement pour analyser la question de la transformation du processus de production dans un climat d'équité en Amérique latine et dans les Caraïbes, tâche

prioritaire pour la région pendant les années 90 et point le plus important de l'ordre du jour de la vingt-troisième session de la CEPALC, tenue à Caracas du 3 au 11 mai 1990. Un autre point important de la réunion du CEGAN était l'émission de quelques considérations relatives au processus de formulation de la nouvelle Stratégie internationale du développement (SID).

Le Secrétariat a présenté au Comité deux documents de travail intitulés "Transformación productiva con equidad: la tarea prioritaria del desarrollo de América Latina y el Caribe en los años noventa" (LC/L.548) et "Estrategia internacional del desarrollo: algunas consideraciones desde la óptica de América Latina y el Caribe" (LC/L.535(CEG.17/3)).

Ces deux documents ont été considérés comme une précieuse contribution à la discussion des questions qui en faisaient l'objet et les experts ont estimé que la vingt-troisième session de la CEPALC était le cadre qui se prêtait le mieux à une étude approfondie de ces questions.

A l'issue du débat concernant l'ordre du jour, les délégations ont résumé par écrit les sujets traités, à savoir la transformation du processus de production dans un climat d'équité et la Nouvelle stratégie internationale du développement, afin de fournir un cadre de référence aux délégations des pays en développement membres de la CEPALC qui devaient participer à la vingt-troisième session de la Commission.

Le Secrétariat a retiré du débat de précieux enseignements, qui l'ont aidé à préparer les délibérations de la réunion de Caracas.

Les conclusions de la réunion du CEGAN ont été consignées dans le rapport de celle-ci (LC/G.1617(CEG.17/4)).

La dix-huitième session du Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau (CEGAN) s'est tenue du 3 au 5 mars 1992 à San José (Costa Rica) était en cours de préparation.

Cette réunion a été consacrée aux préparatifs de la vingt-quatrième session de la CEPALC, et a permis aux pays de la région de confronter leurs points de vue et leurs positions sur les principaux aspects du développement économique et social. Etant donné le caractère préparatoire de cette réunion, le sujet principal des débats a été le même que celui de la vingt-quatrième session de la Commission, à savoir: "Les bases de la transformation du processus de production dans un climat d'équité en Amérique latine et dans les Caraïbes". Le Secrétariat a pris note des principales conclusions de ces débats afin d'organiser les délibérations de la réunion qui aura lieu à Santiago du Chili. Ces conclusions ont été consignées dans le rapport (LC/G.1705(CEG.18/3)).

Comité de développement et de coopération des Caraïbes (CDCC)

La treizième session du Comité de développement et de coopération des Caraïbes (CDCC) a eu lieu à Kingston (Jamaïque), du 22 au 25 juillet 1991.

La phase technique de cette réunion s'est déroulée du 22 au 23 juillet et la phase ministérielle du 24 au 25 juillet.

A l'ordre du jour de la treizième session du CDCC étaient inscrits les points suivants: admission de Porto-Rico en qualité de membre associé; révision du programme de travail pour l'exercice biennal 1990-1991; information actualisée sur les faits nouveaux concernant les petits pays insulaires en développement; suite donnée aux résolutions de la CEPALC et d'autres organismes des Nations Unies qui pourraient avoir des conséquences pour le CDCC et une incidence sur ses résolutions; éventuelles conséquences pour le CDCC des événements survenus au niveau mondial et régional, enfin rapport de la réunion des représentants d'institutions des Nations Unies convoquée en vue de discuter de la collaboration entre les institutions oeuvrant dans les Caraïbes.

Les principales conclusions du CDCC ont été prises en considération dans les résolutions approuvées en vue d'appuyer le maintien du Groupe CEPALC/CELADE de démographie (32(XIII)) et les activités du groupe de travail sur l'accès au système des Nations Unies pour les pays non indépendants des Caraïbes (33(XIII)). Le Comité a également adopté des résolutions sur les négociations commerciales multilatérales (34(XIII)), la coopération entre les Caraïbes et l'Amérique latine (35(XIII)) et la participation aux travaux du Comité de surveillance (35(XIII)).

Le CDCC a également adopté la résolution 31(XIII) portant approbation de l'admission de Porto-Rico en qualité de membre associé du Comité.

Il a décidé en outre que le quorum requis pour ses réunions serait ramené des deux-tiers à la majorité simple.

Toutes ces résolutions figurent dans la Quatrième partie du Rapport de la treizième session du CDCC (document LC/G.1703-LC/CAR/G.342).

Les participants ont également approuvé une liste de décisions et recommandations qui devraient être prises dans le cadre des travaux futurs du Comité.

Dixième réunion du Bureau de la Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes

Cette réunion a eu lieu les 28 et 29 mai 1990, au siège de la CEPALC, à Santiago. Tous ses membres (Antilles néerlandaises, Argentine, Cuba, Guatemala et Venezuela) y ont participé. Des représentants du Chili et de la Commission interaméricaine des femmes (CIF), organisme relevant de l'OEA, y ont assisté en qualité d'observateurs. Ont également été présents à la réunion des délégués d'autres divisions de la CEPALC et organismes du système de la CEPALC ainsi que des représentants des institutions spécialisées des Nations Unies ayant un bureau à Santiago.

Au cours de la réunion du Bureau de la Conférence régionale, les activités techniques et opérationnelles réalisées depuis la vingt-troisième session de la CEPALC ont été analysées. On a souligné la nécessité d'établir un lien entre le programme d'activités de la CEPALC en faveur de la femme et la proposition relative à la transformation du processus de production dans un climat d'équité d'une part et, d'autre part, de continuer à approfondir l'étude des questions relatives à l'éducation, à la culture, aux relations entre personnes des deux sexes, à l'information et aux statistiques ainsi qu'à la situation des femmes appartenant à des groupes spécifiques, tels que les jeunes femmes, les femmes migrantes, les femmes du secteur non structuré, etc. On a également fait valoir la nécessité de mettre en place des projets régionaux de caractère général propres à fournir de nouvelles ressources pour améliorer les

conditions de vie des femmes de la région dans le cadre de la collaboration entre les pays et le Secrétariat de la CEPALC.

Le Bureau a fixé aux 19 et 20 novembre prochains la réunion en question, qui devrait se tenir à Cuba. Les participants ont remercié les Antilles néerlandaises d'avoir proposé que ce pays soit l'hôte de la cinquième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes, ayant lieu à Curaçao en septembre 1991.

Onzième réunion du Bureau de la Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes

Le Bureau de cette réunion, élu à la Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes a tenu sa onzième réunion les 19 et 20 novembre 1990 à Varadero (Cuba), avec la participation de tous ses membres.

Les objectifs de cette réunion étaient les suivants: examiner les activités réalisées dans la région entre le 1er mai et le 31 octobre 1990, établir l'ordre du jour de la cinquième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes et évaluer l'état d'avancement des travaux préparatoires de cette conférence, analyser les perspectives des projets régionaux et examiner le futur programme de travail global.

Le Bureau a décidé que les travaux préparatoires de la Conférence régionale auraient pour cadre principal la proposition de la CEPALC relative à la transformation du processus de production dans un climat d'équité et tiendraient compte des problèmes des femmes pris en considération dans cette proposition. Il a recommandé que le document thématique étudie particulièrement ces problèmes prioritaires.

Douzième réunion du Bureau de la Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes

Cette réunion a eu lieu à Buenos Aires (Argentine) les 7 et 8 mai 1991. Au cours de ses séances de travail, le Bureau a analysé le projet de document thématique que le Secrétariat était en train d'élaborer à l'intention de la cinquième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes; il a fait le point sur les travaux préparatoires de la conférence, établi son ordre du jour provisoire et élaboré des recommandations à soumettre à la Conférence; il a, entre autres, formulé quelques suggestions concernant ses propres attributions et l'élaboration d'un nouveau plan d'action régional pour l'intégration de la femme.

Treizième réunion du Bureau de la Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes (Curaçao, 14 septembre 1991)

Le Bureau a tenu sa treizième réunion à Curaçao (Antilles néerlandaises) le 14 septembre 1991. A cette occasion, il a passé en revue les activités menées entre le 1er mai et le 31 juillet 1991 tant par le Secrétariat que par lui-même et a examiné l'ordre du jour, la documentation et les aspects opérationnels de la cinquième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Cinquième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes (Curaçao, 16-19 septembre 1991)

La cinquième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui avait été convoquée par le Secrétaire exécutif de la CEPALC conformément à la résolution 495(XXII) de la CEPALC, a eu lieu à Curaçao du 16 au 19 septembre 1991.

Ont participé à cette réunion des représentants des Etats membres de la Commission suivants: Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, Equateur, Espagne, Etats-Unis, Grenade, Guatemala, Guyane, Haïti, Italie, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pays-Bas, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela. Ont également été représentés à cette réunion les membres associés de la CEPALC, à savoir les Antilles néerlandaises, Aruba, les îles Vierges britanniques et Porto-Rico.

La Conférence a élu le Bureau suivant:

Président: Antilles néerlandaises
 Vice-présidents: Chili, Cuba, Guatemala, Mexique, Saint-Kitts-et-Nevis, Venezuela
 Rapporteur: Argentine

La Conférence a évalué les progrès accomplis dans la région sur le plan de l'intégration de la femme, analysé la nouvelle proposition de la CEPALC concernant la transformation du processus de production dans un climat d'équité et effectué des travaux préparatoires en vue de la sixième Conférence régionale. Elle a accepté la proposition faite par l'Argentine d'être le pays hôte de la réunion, prévue pour 1994.

La Conférence a conclu qu'il était impératif de continuer de donner de plus en plus d'importance au problème de la femme dans la région et, par ailleurs, d'appuyer les activités déployées par les pays pour améliorer sa condition. Il fallait en outre, à cet effet, tenir compte de la spécificité des sous-régions, en particulier de celle des Caraïbes.

Pour être en mesure de mettre ses conclusions en pratique, la Conférence a adopté cinq résolutions concernant les sujets suivants:

- a) Le nouveau Plan d'action régional sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes.
- b) La femme et les ressources humaines
- c) La femme et la politique
- d) La femme et la violence
- e) Coopération, collaboration et système de liaison.

Il a été décidé que la quatorzième réunion du Bureau de la Conférence régionale aurait lieu à Curaçao en mai 1992, pour répondre aux souhaits de sa Présidente.

Treizième et quatorzième réunions du Bureau du Conseil régional de planification de l'ILPES

Depuis la vingt-troisième session de la CEPALC, le Bureau du Conseil régional de planification, organisme intergouvernemental chargé d'orienter les activités de l'ILPES, s'est réuni deux fois. Au cours de sa treizième réunion (Santiago du Chili, 5 et 6 novembre 1990), le Bureau a approuvé à l'unanimité le rapport sur les activités réalisées en 1990 et établi de nouvelles normes de travail consistant notamment en des suggestions et orientations concernant les programmes et projets d'intégration, la réforme de l'Etat, les banques de projets, la programmation macro-économique et les indicateurs de prévision de la conjoncture ainsi que l'intensification de la coopération régionale, y compris les relations avec les organismes non gouvernementaux.

A sa quatorzième réunion, tenue à Montevideo (Uruguay) en juin 1991, le Bureau a approuvé les activités menées en 1991 et celles qui ont été prévues pour 1992.

Il convient de mentionner en particulier l'appui fourni par les gouvernements membres lors des deux réunions, en vue de renforcer les bases financières de l'Institut.

Aspects institutionnels, fonctionnels et financiers liés à l'avenir de l'ILPES

Conformément à la résolution CRP/IX.05 de la dixième réunion du Conseil régional de planification, tenue à Madrid le 24 mars 1992, on examinera la Note du Secrétariat concernant les aspects institutionnels, fonctionnels et financiers liés à l'avenir de l'ILPES.

7. Autres activités menées par le Secrétariat du système de la CEPALC depuis la vingt-troisième session de la Commission et programme de travail pour la période biennale 1994-1995

Documents de travail

- Informe de actividades de la Comisión desde mayo de 1990 (LC/G.1706(SES.24/5))
- Proyecto de programa de trabajo del sistema de la CEPAL, 1994-1995 (LC/G.1707(SES.24/6)/Rev.1)
- Informe sobre la ejecución de los programas de la CEPAL para el bienio 1990-1991. Nota de la Secretaría (LC/G.1708(SES.24/11))

Document de référence

- Proyecto de programa de trabajo del sistema de la CEPAL 1992-1993 (LC/G.1600(SES.23/8))

Afin que les gouvernements des Etats membres puissent adopter les décisions pertinentes sur les travaux qui devront être confiés au système de la CEPALC au cours de la période biennale 1994-1995,

le Secrétariat a élaboré un projet de programme de travail (LC/G.1707(SES.24/6)), qui pourra être modifié en fonction des priorités convenues au cours de la présente session.

8. Calendrier de conférences pour la période 1992-1994

Document de travail

- Calendrier de conférences de la CEPALC proposé pour la période 1992-1994. Note du Secrétariat (LC/G.1709(SES.24/7)).

Conformément au dispositif de la résolution 419(PLEN.14) adoptée par le Comité plénier de la CEPAL lors de sa quatorzième session, tenue en novembre 1980, les réunions du système de la CEPALC devront être fonction des sessions biennales de la Commission et des sessions du Comité plénier ayant lieu dans l'intervalle. Il est également prévu dans cette résolution que les sessions auront lieu les années paires afin qu'elles coïncident avec le cycle biennal de programmation budgétaire fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies. Il a également été décidé que, à chaque session de la Commission, celle-ci examinerait le calendrier complet des conférences et des réunions prévues jusqu'à la session ordinaire suivante et que, dans la mesure du possible, la date, la durée et le lieu de chaque réunion devraient y être stipulés.

En exécution de cette résolution, le Secrétariat a élaboré un tableau (annexe 5 du document LC/G.1709(SES.24/7)), contenant la liste des réunions programmées pour la période 1992-1994, conformément aux décisions adoptées par les gouvernements en matière de réunions de la CEPALC et de ses organes subsidiaires.

9. Résolutions et décisions récentes adoptées par des organes des Nations Unies et portées à la connaissance de la Commission

Document de travail

- Algunas resoluciones y decisiones recientes emanadas de órganos de las Naciones Unidas que se ponen en conocimiento de la Comisión (LC/G.1710(SES.24/12))

Au cours de sa quarante-sixième session qui s'est déroulée du 17 septembre au 20 décembre 1991, l'Assemblée générale a adopté plusieurs résolutions et décisions qui présentent un intérêt particulier pour la Commission; c'est pourquoi le Secrétariat a jugé souhaitable de les porter à la connaissance des Etats membres à l'occasion de la vingt-quatrième session de la CEPALC.